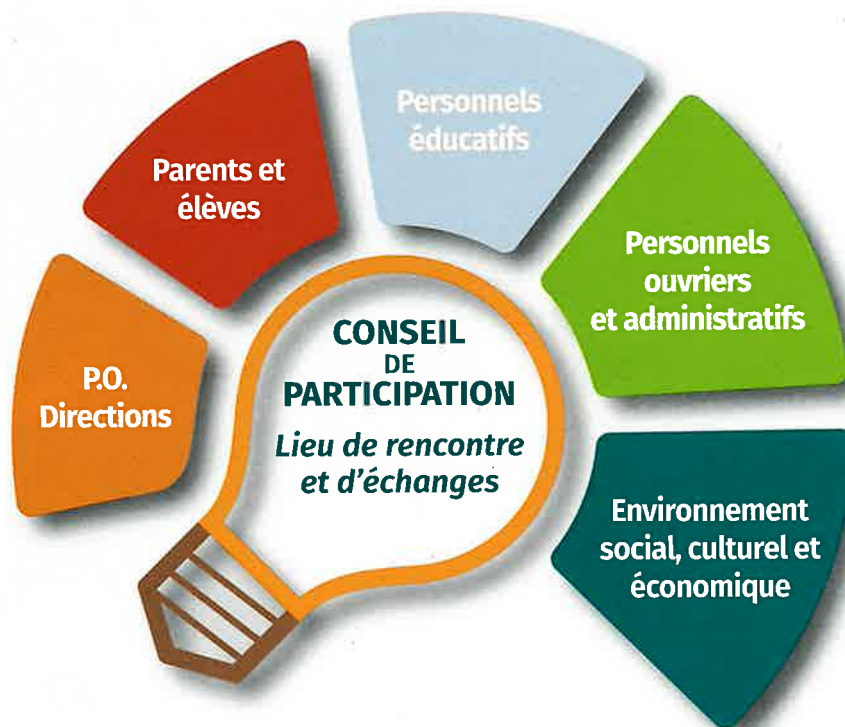


**Participer,**  
c'est créer à la fois une  
**CULTURE**  
et une **STRUCTURE.**

Le Conseil de participation offre :

- a) la possibilité de développer une culture d'école en renforçant les liens avec les familles ;
- b) une structure de participation démocratique  
qui trace les limites, fixe les règles, pose les fondations ;  
qui permet une participation constructive et coordonnée entre les différentes composantes de la communauté éducative en favorisant le dialogue et le débat.



**Organiser la représentation :**  
un enjeu **CAPITAL** de la participation.

Un bon fonctionnement suppose au minimum :

- a) **des élections** basées sur des règles démocratiques ;
- b) un **aller-retour** systématique entre les élus et la «base» ;
- c) une **distinction claire de la frontière syndicale.**

**Une représentation des enseignants comptant au moins un mandataire issu de l'organe local de concertation sociale en est un gage.**

**Participer,**  
c'est prendre **POSITION**  
et **COOPÉRER**

- ✓ au nom des acteurs que l'on représente ;
- ✓ pour faire fonctionner l'école dans l'intérêt général.

*Le rôle du Conseil de participation est de se positionner sur la manière dont l'action éducative est menée par les acteurs de l'école.*

*Toute proposition du Conseil de participation ayant des implications sur les conditions de travail doit obligatoirement être discutée à l'organe de concertation sociale.*

*Toutes les matières influant ou modifiant les relations de travail entre employeurs et employés sont de la stricte compétence des organes de concertation sociale (CE, CPPT, ICL, CoPaLoc, CoCoBa)*



## SOLIDARITÉ

Parce que la solidarité est une de nos valeurs fondamentales.

- Etudier et proposer la mise en place d'un mécanisme de **solidarité** entre les élèves pour le paiement des frais scolaires.
- Etudier et proposer les actions de soutien et d'accompagnement à l'attention des élèves inscrits sur la base de l'indice socio-économique de leur école fondamentale ou primaire d'origine.

## PROJET D'ÉCOLE

Ce qui se fait en priorité dans l'école.  
Ce qui se fera demain.  
Comment on s'y prend.

- Débattre, proposer des adaptations et émettre un avis sur le **projet d'école** en se fondant notamment sur des propositions émises par les délégués du PO.

## FRAIS SCOLAIRES

Diminuer les frais, notamment ceux qui sont liés à des activités culturelles et sportives s'inscrivant dans le projet d'école.

- Mener une réflexion globale sur les **frais scolaires** réclamés en cours d'année.

## GRATUITÉ

Parce que nous voulons une école accessible à tous et à toutes.

- Informer les parents ou les élèves majeurs sur les dispositions décrétales et réglementaires applicables en matière de **gratuité** d'accès à l'enseignement et veiller à leur bonne application au sein de l'école.
- Recevoir une information claire et transparente de la part du PO concernant les moyens relatifs à la gratuité d'accès reçus ou collectés, directement ou indirectement, et l'utilisation de ceux-ci.

## PLAN DE PILOTAGE/ CONTRAT D'OBJECTIFS

Le Plan de Pilotage fait partie du Pacte et sera le moteur du changement pour chaque établissement.

- Remettre un avis sur le **Plan de Pilotage** et sur la proposition de modification du **Contrat d'objectifs** en formulant toutes propositions utiles à ce sujet.

## R.O.I.

Parce que le Règlement d'Ordre Intérieur régit les relations au sein de l'école

- Débattre et remettre un avis sur le **Règlement d'ordre intérieur** de l'école et, le cas échéant, l'amender et le compléter.

## Quelques compétences du CONSEIL DE PARTICIPATION :

